



MINISTERO DELLA SOLIDARIETA' SOCIALE

ROME – ITALIE

ITALIE

Nouvelles mesures pour les personnes âgées

Segovia, 13-15 Novembre 2006

L'objectif du Plan d'action international 2002 était de faire en sorte que tous puissent vieillir dans la sécurité et la dignité et de participer à la vie de la société en tant que citoyens disposant de tous les droits.

Nous vivons dans une société qui doit faire face à une « révolution démographique » qui est due à l'augmentation du nombre des personnes âgées dans le monde entier. Les rangs des personnes âgées ne cessent d'augmenter. Le fait que ces personnes vit plus longtemps et dans de meilleures conditions grâce aux progrès accomplis sur le plan social est une des réalisations majeures de l'humanité.

Nous sommes aussi conscients que les personnes âgées sont une force universelle qui peut transformer l'avenir et cette transformation va toucher les individus, les familles, les communautés et pratiquement tous les secteurs de la société.

Mais ce changement demande de renforcer un systèmes d'aide sociale, tant structurés qu'informels, afin de permettre aux personnes âgées encore en bonne santé d'avoir une vie active plus intense et, notamment, de fournir un appui et des services à long terme au nombre croissant des personnes âgées de santé fragile, pour garantir une digne qualité de la vie grâce aussi à des soutiens que puissent aider les familles de mieux s'occuper de leurs proches.

Il faut, si l'on veut que les services de prévention, de traitement, de soins et d'assistance soient véritablement efficaces, prendre des dispositions pour venir en aide aux personnes âgées qui en sont les prestataires, mobiliser des ressources humaines et mettre en place des infrastructures sanitaires et sociales lorsqu'elles en sont les bénéficiaires

L'Italie, en considération des profondes transformations démographiques se caractérise par un vieillissement de la population et une chute du taux de natalité. Il en résulte que l'Italie est le pays « plus vieux au monde » et nécessite, par conséquent, des interventions spécifiques qui visent d'un côté à relancer la natalité et de l'autre à définir des nouvelles mesures à l'intention des personnes âgées, avec une attention particulière à celles non autosuffisantes.

A' ce propos, notre Gouvernement et en particulier le Ministère de la Solidarité Sociale a manifesté l'urgence de mettre en place un programme immédiat et concret qui permettra à notre pays d'être en ligne avec les autres pays de l'Union Européenne.

Le Gouvernement italien a présenté, en septembre 2006, un projet de loi de finance pour le 2007, qui prévoit l'institution d'un **Fond pour la non autosuffisance** au sein du Ministère de la Solidarité Sociale afin de favoriser l'autonomie des personnes non autosuffisantes, ainsi que un projet de loi de bilan qui prévoit un budget de 50 million d'Euro pour l'année prochaine et 200 million de Euro pour chaque année 2008 et 2009. Ces dispositions se placent dans un contexte prioritaire de définition des niveaux essentiels d'assistance (en particulier pour la non

autosuffisance), qui doivent être considérés comme les critères de base pour faire face à une telle problématique.

Selon les données statistiques, en Italie, les personnes âgées « over » 65 ans sont de 11.379.341 unités, dont 6.662.171 femmes et 4.717.170 hommes ; par rapport au total de la population s'atteste, en effet le 19,5, parmi les femmes et le pourcentage descend au 16,6% parmi les hommes. Les personnes âgées qui vivent dans une condition non autonome sont environ 3 million (dont 19% parmi les « over 75 » et rejoint 47,7% parmi les personnes de 80 ans et plus).

Les ressources financières pourront être utilisées pour l'expérimentation de modèles d'intervention et prise en charge des personnes non autosuffisantes en vue de la définition d'un système efficace de traitement pour la non autosuffisance. Tout cela dans le cadre du système des compétences institutionnelles. (Depuis 2001, la réforme constitutionnelle a délégué aux institutions locales la compétence des politiques sociales).

Ce système doit assurer à la population âgée le développement de projets personnalisés de « prise en charge » de la personne âgée avec une approche unitaire de la part des services sociaux et sanitaires afin qu'elle puisse rester dans son propre contexte de vie grâce à des soins à son domicile.

Une étude sur le territoire nous a démontré que jusqu'à présent l'offre de ces services, sont souvent extrêmement réduits et hétérogènes (1,8%). Dans quelques régions de notre pays des projets qui vont dans cette direction ont déjà été expérimentés. On souhaiterait donc les appliquer aussi ailleurs avec des modalités qui pourraient changer selon les différents contextes.

On voudrait ainsi encourager la permanence de la personne âgée en famille et soutenir, d'autre part, les familles qui se retrouvent trop souvent avec une responsabilité et une difficulté de gestion du parent non autonome.

Remarquable, dans le système de soin, le rôle des assistantes familiales qui devient de plus en plus important dans notre société. Elles sont souvent étrangères, engagées pour s'occuper des personnes âgées non autonomes.

Le gouvernement est en train de définir un projet, qui se relie à des initiatives déjà actives à un niveau local, qui devraient se réaliser à travers un accord institutionnel avec les régions et qui aura comme objet la formation du personnel destiné à l'assistance familiale, afin de fournir l'aide et la compétence nécessaire pour le travail de soin.

Dans chaque municipalité, pour favoriser l'offre et la question de travail de soin, il faudra instituer des listes de personnel formé pour l'assistance familiale à destiner à des familles en situation de besoin d'assistance. L'activité formative sera en outre visé à fournir au personnel intéressé de la capacité d'orientation et d'interaction avec le système des services ainsi que, pour ce qui concerne le personnel étranger, à assurer l'apprentissage des éléments de base de la langue italienne

Le Fond pour la non autosuffisance implique une approche sociale et sanitaire qui doit améliorer la qualité de vie aux personnes âgées non autonomes.

Il faudra donc travailler pour coordonner l'aspect sanitaire de l'assistance aux personnes non autonomes, déterminé par le LES (niveaux essentiels sanitaires – 2001) et les actions spécifiques d'assistance sociale qui seront déterminés par les LESNA (niveaux d'assistance sociale pour la non autosuffisance). Tout cela afin d'offrir, à un niveau territorial, des services répondants aux besoins des personnes âgées qui demandent des prestations sanitaires, mais aussi des actions de protection sociale sur la base de projets individuels, tout en tenant compte des expériences déjà réalisées dans quelques régions (ex. Piemonte, Veneto).

Il est en outre en discussion au Parlement l'institution de la **Commission d'enquête sur la condition des personnes âgées**. La Commission sera présidée par le Ministre de la Solidarité Sociale et composée par des spécialistes et experts compétents de la matière (nommés par ce même Ministère, le Ministère de la Santé, le Ministère du Travail et le Ministère des politiques familiales), par les associations de volontariat et les organisations syndicales.

Cet organisme est un instrument d'étude, de recherche et de monitoring des politiques sociales avec une attention particulière aux personnes âgées. Il est fondamental pour orienter les programmes et les interventions politiques sociales et socio sanitaires du Gouvernement et pour répondre à l'exigence d'un développement social de notre pays équilibré et solidaire.

La constitution d'une Commission d'enquête, observatoire des politiques pour les personnes âgées permettra également la réalisation d'une étude sur l'évolution démographique et sur le phénomène du vieillissement. Ce travail de monitoring et de recherche devra apporter à l'élaboration, sur la base scientifique d'un Rapport annuel sur la condition des personnes âgées, (à la place de l'actuel rapport biennal). Le rapport sera présenté au Parlement et sera l'objet d'une discussion parlementaire avec les représentants du troisième secteur et des associations du volontariat, de façon à pouvoir obtenir – à l'occasion de l'élaboration du budget de l'État et des lois financières - les indications d'un véritable « budget social », qui puisse accompagner la détermination des lignes du Plan social national. Tout cela devra ensuite se mettre en connexion avec la Conférence unifiée des institutions locales pour chercher à traduire de façon concrète les orientations du Plan social national.

Il est indispensable d'avoir accès à des données fiables pour recenser les nouveaux problèmes. L'élaboration et l'utilisation, selon les besoins, d'instruments complets et pratiques d'évaluation, tels que les indicateurs clefs, sont également nécessaires si l'on veut lancer les initiatives requises en temps opportun et promouvoir des environnements qui permettront d'avoir « une société pour tous les âges », selon les objectifs des Nations Unies.

Cette Commission devra donc travailler avec une approche globale vers les politiques sociales, intégrer la question du vieillissement dans tous les secteurs de la société et encourager les individus à exploiter leurs capacités à tous les stades de la vie.

Une société du savoir exige la mise en place de politiques visant à assurer l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

L'éducation permanente et la formation continue sont indispensables à la productivité des individus. Tout cela va influencer le cycle de vie, sur le procès et l'évaluation du vieillissement, sur la qualité de la vie, sur les transformations de la famille, sur la prolongation de la vie active, sur la solidarité entre les générations, sur la non autosuffisance, sur l'environnement et le domicile *etc.* sans oublier le principe fondamental de la tutelle des droit de l'homme quel que soit son âge.

La mise en oeuvre de ces nouvelles initiatives nécessite notamment une vision politique, économique ainsi que morale.

A' ce propos je vous rappelle que souvent en Italie - mais je crois que cela n'arrive pas seulement chez nous - l'été est très chaud, les familles abandonnent les villes pour partir en vacances et la plupart de gens qui restent sont presque toujours les personnes âgées qui vont souffrir de la chaleur et de la solitude. Dans les 3-4 dernières années, à cette période, les températures sont montées d'une manière imprévue et nous avons malheureusement enregistré un nombre élevé de personnes âgées qui sont mortes à cause de ça. Les Municipalités ont vite organisé des programmes de prévention face à ce problème.

Le Ministère de la Solidarité Sociale a voulu réaliser une **campagne de communication** nationale (TV, radio et media) pour sensibiliser la population et encourager les relations de bénévolat du voisinage en faveur des personnes âgées seules. Le message - qui sera encore proposé à Noël - est aussi adressé aux jeunes en leur rappelant que l'avantage d'une action d'aide à l'attention de ces personnes serait réciproque, car l'expérience humaine de s'occuper d'une personne âgée est toujours enrichissante.

Pour finir, je me souviens d'un proverbe africain qui a une signification universelle, rappelé souvent, entre autres, par Kofi Annan : « En Afrique, on dit que, lorsqu'un homme âgé meurt, une bibliothèque disparaît »

Nous reconnaissons que les personnes âgées représentent le lien entre le passé et le présent, et leur sagesse et leur expérience constituent pour la société des atouts très précieux.